

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

Présents : M.M. RAMONEDA, BARRERA, CLARES, DUARTE, LEFEBVRE, MONTCHAUZOU, PENA, SOUM, TRAPP, VAYA.

Absents : Mme ABADIE, Mme MOULAÏ

Excusés : M.M. GACHET, LECLAIR, MILLET

Procurations : Mme BOILS à Mme LEFEBVRE, Mr BRU à Mr MONTCHAUZOU, Mme GLEIZES-RAYA à Mr RAMONEDA, Mme PONS à Mr CLARES

Secrétaire de Séance : Mme VAYA Florence

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 3 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) DEMANDE DE PRÊT :

Pour financer une partie des investissements prévus sur l'exercice 2017, une consultation auprès de trois organismes bancaires, a été réalisée.

L'offre du CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC a été retenue. Il s'agit d'un prêt d'un montant de 150.000 euros au taux fixe de 1,40 % avec des remboursements trimestriels, à échéances constantes, sur 15 ans.

VOTES : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2018 :

a) Après du SYADEN (Syndicat Audois d'Energie) :

Afin de poursuivre la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage public sur divers secteurs du village, un dossier d'un montant de **24.850,65 € HT**, sera déposé auprès du SYADEN.

Les travaux portent sur les secteurs suivants : *Lo Moral, La Captorta, Lo Serpol, La Jonquiera, La Plana, La Rosela, Lo Romarin, L'Agrifol, Camin de Bazalac.*

b) Après du CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Travaux de voirie :

Les secteurs concernés par ce projet sont les rues : *La Pimparela , Chemin du Bordeur, Placette La Salvia , Placette Oratoire de La Vierge, L'Espic, Camin de Bazalac , La Jonquiera .*

Montant de l'opération projetée, avec maîtrise d'œuvre : 86.962,82 € HT.

- Travaux Polyvalente :

Il s'agit d'installations de tribunes amovibles dans la salle polyvalente.

Montant de la structure : 29.705,86 € HT.

VOTES : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) CARCASSONNE AGGLO – REGIE DES TRANSPORTS - :

Carcassonne Agglo en tant qu'Autorité Organisatrice de Transport, doit élaborer un Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports et rendre accessible, pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite, les points d'arrêts et les véhicules de transport collectif.

Deux personnes de la Régie des Transports ont fait le point avec Mr le Maire sur l'état des arrêts de bus existants.

Le principe de la mise en conformité des arrêts de bus de notre commune, dans le cadre de l'accessibilité, par une contribution communale (en tant que gestionnaire de la voirie) est adopté.

VOTES : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

../..

4) **SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION :**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 19 avril 2005, 4 octobre 2005 et 6 décembre 2016, fixant les tarifs de location du bâtiment communal dénommé « SALLE POLYVALENTE ».

Jusqu'alors la commune est sollicitée régulièrement, pour accueillir l'organisation de lotos par des associations extérieures au village.

Au vu des frais de fonctionnement engendrés pour recevoir ce type de manifestation, il propose de modifier le tarif pour l'utilisation du chauffage dans la grande salle et de le fixer à 300 euros.

VOTES : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 22 h00.